



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 40700

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du renchérissement des prix de l'acier sur les entreprises françaises, et notamment, les plus petites d'entre-elles. Les professionnels s'inquiètent des répercussions économiques que cette situation va générer. Aussi, ils préconisent certaines mesures afin de préserver les entreprises et les emplois, comme l'application de la théorie de l'imprévision à la révision des prix, la suspension des pénalités de retard pour défaut d'approvisionnement, la mise en place d'un nouveau mode de calcul d'indexation des prix, le contrôle du respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce par les pays restreignant leurs exportations de matières premières, la suspension temporaire des droits antidumping instaurés par l'Union européenne, ou la suppression des quotas régissant les échanges commerciaux internationaux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet ainsi que les mesures qui seraient envisagées pour éviter de telles conséquences significatives sur les entreprises françaises concernées

Texte de la réponse

Le marché de l'acier connaît actuellement des tensions importantes qui se traduisent par des hausses de prix et par des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises industrielles qui, dans certains cas, pourraient voir leur activité menacée par les difficultés qu'elles connaissent. Si elle a des conséquences globalement favorables à l'industrie sidérurgique française, cette évolution des marchés a donc en revanche des effets négatifs sur plusieurs milliers d'entreprises consommatrices d'acier et est susceptible d'avoir des conséquences lourdes en termes d'emplois. C'est la forte croissance de la demande chinoise en acier qui est à l'origine de la situation de tension actuellement connue par la France et, avec elle, par la quasi-totalité des pays industriels dans le monde. Au cours de l'année 2003, l'augmentation de la consommation chinoise a, à elle seule, représenté 20 % de la consommation annuelle européenne. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier - fer, ferrailles et coke - n'a pas pu s'adapter rapidement à cette évolution brusque, à la fois par manque de capacités de production et par insuffisance des transports, notamment maritimes. Il en est résulté des augmentations très importantes des prix des matières premières et, dans certains cas, des impossibilités physiques pures et simples pour l'offre de suivre la demande. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a saisi formellement le commissaire européen chargé du commerce extérieur de cette question, en lui signalant toute l'importance que la France y portait, et en lui demandant d'examiner dans les meilleurs délais les instruments de politique commerciale mobilisables, dans le respect des obligations internationales. Une grande vigilance sera par ailleurs accordée au fonctionnement du marché français, afin de vérifier qu'aucun acteur ne profite indûment de la situation, au moyen par exemple d'ententes non autorisées. Enfin, les situations individuelles des entreprises faisant face à des impossibilités d'approvisionnement seront examinées afin de déterminer avec elles les réponses possibles. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accorde une grande importance à ce que toutes les pistes soient explorées pour atténuer les effets négatifs que la situation actuelle du marché de l'acier crée pour les entreprises utilisatrices.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40700

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3930

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6284